

Mission annuelle
à partir de septembre 2025

CANDIDATURE

Pour candidater, remplissez le [formulaire dédié](#) **en précisant** vos disponibilités, votre expérience auprès du jeune public et la tranche d'âge souhaitée.

Vous pouvez nous poser vos questions :

par mail à l'adresse
eae@caue75.fr
ou au 01 48 87 70 56

Offre de mission

École d'architecture pour enfants Conception et animation de cours d'architecture jeune public

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris est un organisme associatif de droit privé et d'intérêt public. Il a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, sur l'ensemble du territoire parisien.

Le CAUE de Paris propose à des architectes ou étudiants en architecture de concevoir et d'animer un cours hebdomadaire d'architecture à destination du jeune public (6-18 ans), de septembre 2025 à juillet 2026, sur l'un des créneaux suivants :

- le samedi de 10h30 à 12h30 [11-12 ans] (Paris 19^e)
- le samedi de 10h00 à 12h00 [13-14 ans] (Paris 19^e)
- le lundi de 18h30 à 20h30 [15-18 ans] (Paris 19^e)
- le mardi de 18h30 à 20h30 [15-18 ans] (Paris 19^e)

Les lieux et horaires définitifs peuvent évoluer en fonction de nos partenaires.

Missions

- Concevoir les supports pédagogiques, dans le cadre du programme défini avec le CAUE ;
- Animer les cours hebdomadaire ;
- Participer aux points d'avancement et d'appui à la conception, dont les dates seront définies et convenues ensemble en amont.

Durée de la mission : année scolaire 2025-2026

Profil

- Diplômé·e en architecture ou étudiant·e en 2^e année de cycle Master d'architecture ;
- **Expérience avec le jeune public** ;
- Qualité rédactionnelle ;
- Esprit d'initiative, créativité, rigueur et autonomie.

Rémunération

- Animation des ateliers hebdomadaires : montant plafond = 65€ TTC / séance de 2h
- Participation au point d'avancement bimestriel : montant plafond = 50€ TTC / réunion
- Conception et production de supports pédagogiques : montant plafond = 50€ TTC / séance
- Participation à certains événements de l'École d'architecture pour enfants rémunérée en sus.

Facturation en fin de mois (nécessité d'un statut : auto-entrepreneur, entreprise, association...)